Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260415-D202665-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

N° Acte : **2026-Délib-65-CM 15/04/2026**	Classification **: 5.3 Désignation de représentants**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : Désignation des représentants de la commune au sein du SDEF**

L'An deux mil vingt-six le quinze du mois d'avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Laura THÉRET (procuration à Mme Audrey DI MARINO) et M. Kévin CRENN (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

En application de l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au Conseil municipal d'élire ses délégués au comité du SDEF.

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) est un syndicat mixte fermé qui regroupe la quasi-totalité des communes du département et intervient en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. À ce titre, il organise et contrôle le service public de l'électricité sur le territoire et pilote différents travaux sur les réseaux (renforcement, enfouissement, sécurisation). Le SDEF accompagne également les communes dans leurs projets d'éclairage public, d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et, plus largement, dans la transition énergétique et la rénovation des équipements publics.

À Penmarc'h, le SDEF constitue un partenaire technique et financier régulier des opérations d'aménagement et de modernisation des réseaux, notamment dans le cadre des travaux d'enfouissement et de requalification des espaces publics. Il intervient ainsi de manière concrète dans la mise en œuvre de plusieurs projets communaux structurants.

L'article 8 des statuts du SDEF prévoit que « le syndicat est administré par un comité, composé de représentants élus parmi et par un collège électoral constitué des délégués de chacune des collectivités et EPCI membres ». Ce même article dispose que « chaque membre du Syndicat Départemental au titre d'une ou de plusieurs compétences désigne ses représentants appelés à siéger au collège électoral de la façon suivante : 2 (deux) représentants titulaires par commune adhérant directement au SDEF (…), 1 (un) représentant supplémentaire par tranche de 20 000 habitants pour les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants ». Enfin, « il est procédé à la désignation d'autant de représentants délégués suppléants appelés à remplacer les représentants titulaires en cas d'empêchement selon les mêmes modalités ».

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au collège électoral du SDEF

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260415-D202665-DE

Sont candidats :

Liste	**Titulaires**	**Suppléants**
Penmarc'h au cœur	Gaétan MARBLÉ Quentin BERNARD	Christian BUREL Fabien LE CORRE
Penmarc'h, cap sur l'avenir 2026	Pierrick COTTO	

Les résultats du vote pour les titulaires sont :

- 21 voix pour Gaétan MARBLÉ et Quentin BERNARD
- 4 voix pour Pierrick COTTO
- 4 abstentions

Les résultats du vote pour les suppléants sont :

- 21 voix pour Christian BUREL et Fabien LE CORRE
- 8 abstentions

M. Gaétan MARBLÉ et M. Quentin BERNARD, ayant obtenu le plus grand nombre de voix, sont désignés « représentants titulaires au sein du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) » **à la majorité des suffrages exprimés**.

M. Christian BUREL et M. Fabien LE CORRE, ayant obtenu le plus grand nombre de voix, sont désignés « représentants suppléants au sein du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) » **à la majorité des suffrages exprimés**.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE